

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 09 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un le neuf avril à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal dans la salle des Fêtes sous la présidence de Thierry FERRAND, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : FERRAND Thierry, KOOS Christine, ALLIER Christian, PARARD Karin, GILBERT Roland, PETIT Philippe, LAIGOT Stéphane, SALAT Françoise, BARILLET Katia, JAULIN Christine, DESMARE Christian, BABONNAUD Christian, BERTRAND Isabelle.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : GRESSIN Michèle.

ABSENT(S) : BARRE Fabien.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ALLIER Christian.

POUVOIR(S) : /

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 24 mars 2021.

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir : « constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants – budget assainissement et constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants – budget communal ».

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

* * *

2021/31 :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2020 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, approuve** le compte de gestion du Trésor Public pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

* * *

2021/32 :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2020 :

Le compte administratif assainissement 2020 est présenté par Madame KOOS Christine, 1^{ère} adjointe au Maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- **FONCTIONNEMENT :**

➤ dépenses réalisées :	32 966,22 €
➤ recettes réalisées :	45 271,92 €

- **INVESTISSEMENT :**

➤ dépenses réalisées :	128 815,98 €
➤ recettes réalisées :	32 155,72 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui s'est retiré au moment du vote, approuvent ces résultats à **l'unanimité**.

* * *

2021/33 :

AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2020 :

Le conseil municipal décide, à **l'unanimité**, d'affecter :

I) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2020 d'un montant de 353 744,96 €
au compte 002 (recettes de fonctionnement)

II) - Le déficit d'investissement cumulé 2020 d'un montant de 16 222,76 €
au compte 001 (dépenses d'investissement)

* * *

2021/34 :

**CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS –
BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Par application du principe comptable de prudence, il est nécessaire de procéder à la constitution de provisions afin de couvrir le risque de non-recouvrement de créances diverses.

Cette écriture d'ordre mixte (chapitre 68) est inscrite au budget primitif 2021 en dépenses au compte 6817 – « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Il est proposé :

- une constitution de provision relative au risque de non-recouvrement de créances pour un montant de 690 € au budget assainissement,
- d'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

* * *

2021/35 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021 :

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif assainissement 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses/recettes : 395 382,00 €
- **INVESTISSEMENT** : Dépenses/recettes : 466 169,00 €

Adopté à l'unanimité.

* * *

2021/36 :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2020 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, approuve** le compte de gestion du Trésor Public pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

* * *

2021/37 :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020 :

Le compte administratif communal 2020 est présenté par Madame KOOS Christine, 1^{ère} adjointe au Maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- **FONCTIONNEMENT :**

➤ dépenses réalisées :	863 578,81 €
➤ recettes réalisées :	1 056 437,61 €

- **INVESTISSEMENT :**

➤ dépenses réalisées :	480 261,60 €
➤ recettes réalisées :	1 136 006,02 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui s'est retiré au moment du vote, approuvent ces résultats à **l'unanimité**.

* * *

2021/38 :

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNAL 2020 :

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'affecter :

I) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2020 d'un montant de 818 696,52 €
au compte 002 (recettes de fonctionnement)

II) - L'excédent d'investissement cumulé 2020 d'un montant de 367 944,87 €
au compte 001 (recettes d'investissement)

* * *

2021/39 :

DETERMINATION DU TAUX DES TAXES 2021 :

*** Taux des taxes 2021**

Pour l'année 2021, après en avoir débattu, les membres du conseil municipal, **à l'unanimité**, décident de maintenir le taux des taxes communales de la manière suivante :

Taxe foncière bâtie : 31,09 % (dont taux départemental 2020 : 19,72%)

Taxe foncière non bâtie : 26,70 %

* * *

2021/40 :

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS – BUDGET COMMUNAL :

Par application du principe comptable de prudence, il est nécessaire de procéder à la constitution de provisions afin de couvrir le risque de non-recouvrement de créances diverses.

Cette écriture d'ordre mixte (chapitre 68) est inscrite au budget primitif 2021 en dépenses au compte 6817 – « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »

Il est proposé :

- une constitution de provision relative au risque de non-recouvrement de créances pour un montant de 500 € au budget général,
- d'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

* * *

2021/41 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021 :

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif commune 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses/recettes : 1 848 454,00 €

- **INVESTISSEMENT** : Dépenses/recettes : 3 711 553,00 €

Adopté à l'unanimité.

* * *

2021/42 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2021 :

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif restauration scolaire 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses/recettes : 190 119,00 €

- **INVESTISSEMENT** : Dépenses/recettes : 23 000,00 €

Adopté à l'unanimité.

* * *

2021/43 :

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF :

Le Maire, rappelle à l'Assemblée que,

La loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

La loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

La loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le décret n°91-298 du 20 Mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 29 mars 2021,

Il précise :

- que la charge de travail de la personne en charge du service comptabilité a augmenté en raison de la municipalisation de la restauration scolaire des écoles publiques.

Aussi, il est proposé :

- de supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif à 18,50/35^{ème} à compter du 1^{er} mai 2021 ;
- de créer un emploi d'Adjoint Administratif à 22.50/35^{ème} à compter du 1^{er} mai 2021.

L'agent concerné a accepté cette modification.

L'assemblée est invitée à examiner les propositions qui viennent d'être formulées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- la suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif à 18,50/35^{ème} à compter du 1^{er} mai 2021 ;
- la création du même poste à 22.50/35^{ème} à compter du 1^{er} mai 2021.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice 2021.

* * *

2021/44 :

TRANSFERT DU MONTANT DES IMMOBILISATIONS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ASSOCIATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA RESTAURATION SCOLAIRE COMMUNALE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du transfert des immobilisations de la restauration scolaire associative au budget primitif 2021 de la restauration scolaire communale pour une valeur historique de : 64 180.68 €.

Le montant des amortissements cumulés au 31/12/2020 y afférent s'élève à : 53 200.84 €

La valeur nette comptable au 31/12/2020 est donc de : 10 979.84 €

Le détail des immobilisations est énuméré dans le tableau qui suit.

Les membres du conseil municipal approuvent ce transfert à **l'unanimité**.

NATION	N° INVENTAIRE	VALEUR ORIGINE	DUREE AMORT.	Montant Amort Pratiqué au 31/12/2020	Montant VNC au 31/12/2020	Cpte Acquisition
ARMOIRE DE BUREAU	CAN1	749.95	10	749.95	0	2184
ASPIRATEUR (CUVE) NILFISK	CAN3	209.89	5	197,25	12,64	2188
ARMOIRE PRODUITS ENTRETIEN	CAN2	286.85	6	286.85	0	2184
AUTO CUISEURS (2)	CAN4	372.71	6	372.71	0	2188
CENTRALE VAPEUR EXPRESS CALOR	CAN6	199.9	5	186,97	12 ,93	2188
CHARIOT (N°7) PAIN	CAN8	229.2	5	142,29	86.91	2184
CHARIOT N°7 REfectoire MATERNELLE	CAN16	241.2	10	54.98	186.22	2184
CONGELATEUR (2 PORTES COULISSANTES)	CAN22	838.32	10	253.79	584.53	2188
FRIGIDAIRE N°6	CAN29	2803.32	11	88.32	2715	2188
FRIGIDAIRE N°5	CAN30	2661.3	10	1420.33	1240.97	2188
FRIGIDAIRE N°4	CAN32	2507.41	10	2071.87	435.54	2188
LAVE VAISSELLE	CAN36	5513.1	10	3297.29	2215.81	2188
MEUBLE CHAUFFANT	CAN38	4085.19	10	3180.86	904.33	2188
MEUBLE INOX (GRAND REFECTOIRE)	CAN39	3773.56	10	1391.58	2381.98	2184
OUVRE BOITES INOX	CAN44	297.6	5	251.61	45.99	2188
UNITE CENTRALE + IMPRIMANTE	CAN54	1200	4	1043.01	156.99	2183
BATTEUR PROFESSIONNEL	CAN5	816.86	8	816.86	0	2188
CHARIOT (ADULTES)	CAN7	416.82	10	416.82	0	2184
CHARIOT A GLISSIERES	CAN9	665.73	7	665.73	0	2184
CHARIOT INOX N°1	CAN10	398.7	4	398.7	0	2184
CHARIOT INOX N°2	CAN11	433.87	6	433.87	0	2184
CHARIOT INOX N°3	CAN12	426.86	10	426.86	0	2184
CHARIOT INOX N°4	CAN13	394.68	10	394.68	0	2184
CHARIOT INOX N° 5 (CUISINE)	CAN14	256.42	5	256.42	0	2184
CHARIOT INOX N° 6 (REFECTOIRE)	CAN15	256.42	5	256.42	0	2184
CHARIOT PRESSE DE NETTOYAGE	CAN17	289.55	5	289.55	0	2184
CHARIOT VAISSELLE CUISINE	CAN18	398.53	10	398.53	0	2184
CHAUFFE EAU (REFECTOIRE)	CAN19	1315.74	5	1315.74	0	2188

DESIGNATION	N° INVENTAIRE	VALEUR ORIGINE	DUREE AMORT.	Montant Amort Pratiq� au 31/12/2020	Montant VNC au 31/12/2020	Cpte Acquisition
COMBINE ROBOT (MOTEUR)	CAN21	2434.53	2	2434.53	0	2188
CONGELATEUR N°1	CAN23	835.52	10	835.52	0	2188
DESSUS INOX (3 TABLES)	CAN24	1195.12	2	1195.12	0	2184
ETAGERE INOX N°1	CAN25	461.47	7	461.47	0	2184
ETAGERE INOX N°2	CAN26	492.73	7	492.73	0	2184
FOURNEAU GAZ N°1	CAN27	4163.02	3	4163.02	0	2188
FOURNEAU GAZ N°2	CAN28	4805.77	10	4805.77	0	2188
FRIGIDAIRE N° 3	CAN31	2499.88	10	2499.88	0	2188
HACHOIR VIANDE	CAN33	354.38	2	354.38	0	2188
INST.FOURN. ET LAVE MAINS	CAN34	922.1	3	922.1	0	2188
LAVE MAINS	CAN35	383.54	3	383.54	0	2188
MACHINE A LAYER	CAN37	455	5	455	0	2188
MIXEUR (DYNAMIC)	CAN40	362.19	4	362.19	0	2188
MOBILIER DE BUREAU	CAN41	1475.86	10	1475.86	0	2184
MOBILIER POUR SALLE A MANGER	CAN42	1742.52	10	1742.52	0	2184
MOBILIER REFECTOIRE MATERNELLE	CAN43	3494.89	10	3494.89	0	2184
PORTE MANTEAUX ELEVES	CAN45	617.18	10	617.18	0	2184
PORTE MANTEAUX MATERNELLE	CAN46	384.51	10	384.51	0	2184
PORTE MANTEAUX REFECTOIRE MATERNELLE	CAN47	483.18	10	483.18	0	2184
RAYONNAGE (RESERVE)	CAN48	272.58	10	272.58	0	2184
SECHE LINGE ELECTROLUX	CAN49	405.99	5	405.99	0	2188
TABLE INOX (LAVE-VAISSELLE)	CAN50	347.69	10	347.69	0	2184
TABOURET INOX N°1	CAN51	364.03	10	364.03	0	2184
TABOURET INOX N° 2	CAN52	443.78	10	443.78	0	2184
TRANCHEUR PRIMA	CAN53	894.61	5	894.61	0	2188
VESTIAIRE N° 1	CAN55	155.38	6	155.38	0	2184
VESTIAIRE N° 2	CAN56	156.8	10	156.8	0	2184
MONTANT TOTAL		64180.68		53 200.84	10 979 .84	

2021/45 :

TRANSFERT DE LA TRESORERIE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ASSOCIATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA RESTAURATION SCOLAIRE COMMUNALE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le solde de trésorerie de l'association restauration scolaire a été transféré sur le compte de la restauration scolaire communale pour un montant de 82 404,03 €.

Ce montant a été imputé au compte 7788 du budget primitif 2021 de la restauration scolaire des écoles publiques de Nérondes.

Adopté à l'unanimité.

* * *

≈ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ≈

- ☞ Information donnée par Monsieur le Maire suite à l'incident survenu à l'école maternelle, avant les vacances scolaires de printemps, sans grave conséquence pour les enfants
- ☞ Information relative à la mise en place d'un centre éphémère de vaccinations les 10/11 avril et 08/09 mai prochains à la maison de santé
- ☞ Communication des nouvelles dispositions réglementaires transmises par les services de la Préfecture du Cher (décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020) pour faire face à l'épidémie de covid-19, interdisant la vente de produits non alimentaires sur les marchés ainsi que les brocantes et les vides greniers, jusqu'à nouvel ordre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.